

Statut de La Poste

La démagogie en action

A l'été 2008, le Président de La Poste proposait au gouvernement de transformer le statut actuel de La Poste en Société Anonyme avec une ouverture du capital aux actionnaires privés à hauteur de 20 %. La CFDT s'est exprimée, aussitôt cette annonce faite, pour dire son refus de privatisation induite par le projet Bailly.

La CFDT a rappelé son attachement à ce que La Poste demeure un établissement public, non coté en bourse, avec un financement exclusivement public.

Votation, référendum et après?

A question simpliste, réponse simpliste.

Aujourd'hui, un comité organise une "votation dite populaire" vraiment populiste et pose une question fermée, oui ou non à la privatisation de La Poste. Dès maintenant nous pouvons annoncer, même avec un faible nombre de votants, la victoire du non...et après !!!

Quid des vraies questions ? Des questions restent en suspens depuis des années : le financement des missions de service public, la capacité de développement de La Poste confrontée à l'arrivée de la concurrence en 2011, la dématérialisation du courrier et son corollaire la baisse des volumes, nos modes de vie, nos changements de consommation, bref tout ce qui impacte directement l'emploi des postiers.

Contre le statu quo

Pour la CFDT, elle n'est pas la seule à le dire, le statu quo n'est plus possible. La Poste a un impérieux besoin de "fric". C'est un constat partagé par celles et ceux qui ont un minimum d'objectivité et de pragmatisme. L'entreprise publique, à laquelle les français sont tant attachés, doit pouvoir affronter avec plus de sérénité les mutations (technologiques, sociétales, environnementales), sans précédent, de la décennie à venir.

La CFDT exige dans la loi des garanties fortes capables d'assurer:

- Un avenir à La Poste et aux postiers.
- Le financement pérenne des missions de service public qui lui sont assignées par la loi.
- Des améliorations statutaires pour les postiers.

Oui au débat sur l'avenir de La Poste !

Si nous ne sommes pas surpris du positionnement de l'extrême gauche, aiguillonnée par le « p'tit facteur » qui répète, à qui veut bien l'entendre, que : «...de l'argent, il y en a !». Le "suivisme" du parti socialiste et de bien d'autres, par contre, nous laisse totalement dubitatifs pour ne pas dire perplexes. L'avenir de milliers de postier(e)s ne mérite pas d'être traité avec une telle inconséquence. Notre représentation nationale (sénateurs et députés) doit en débattre au Sénat et à l'Assemblée Nationale !

Des évolutions
incontournables

Les politiques qui se
sont succédés au
gouvernement
n'ont jamais donné
à La Poste les
moyens d'assurer
son avenir (à
l'exception notable
de Michel Rocard
en 1990)

Aujourd'hui, nous
sommes au pied du
mur ; les échéances
sont là,
incontournables.
2011, c'est
demain !

S'ils ne dotent pas
La Poste des
moyens nécessaires
à son

développement et
à l'emploi des
postiers, les
parlementaires
devront en rendre
compte aux
postier(e)s comme
aux français(e)s
qu'ils représentent.

**Pour la CFDT, l'avenir de La Poste et des postiers
vaut mieux qu'un référendum**